

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 02429

Numéro SIREN : 887 699 759

Nom ou dénomination : 4MOVING BIOTECH

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2021 sous le numéro de dépôt 2353

4MOVING BIOTECH

Société par actions simplifiée au capital social de 569 188 euros

Siège social : 1, rue du Professeur Calmette, 59800 Lille

887 699 759 RCS Lille

(la "Société")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 24 NOVEMBRE 2020

Le 24 novembre 2020, à 18 heures,

la société **4P-PHARMA**, société par actions simplifiée au capital social de 38 152 euros, dont le siège social est situé 1, rue du Professeur Calmette, 59800 Lille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille sous le numéro 804 204 071, représentée par sa présidente Madame Revital RATTENBACH,

agissant en sa qualité d'associée unique de la Société et ci-après dénommée l'**"Associée Unique"**, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- (i) nomination de Monsieur Francis BERENBAUM en qualité de directeur général de la Société ;
- (ii) pouvoir pour formalités.

Première décision

*(Nomination de Monsieur Francis BERENBAUM
en qualité de directeur général de la Société)*

L'Associé Unique

décide conformément aux stipulations de l'article 14 des statuts de la Société (les "**Statuts**") de nommer **Monsieur Francis BERENBAUM**, de nationalité française, né le 5 septembre 1961 à Paris (75), demeurant 7, allée de Chanteraine, 91190 Gif-sur-Yvette, en qualité de directeur général de la Société à compter de ce jour, et pour une durée de quatre (4) ans,

décide que Monsieur Francis BERENBAUM ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de son mandat social, et ce jusqu'à toute décision contraire de l'Associé Unique. Néanmoins, les frais raisonnables qu'il aura engagés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat pourront lui être remboursés, sur présentation de justificatifs,

rappelle que Monsieur Francis BERENBAUM a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur,

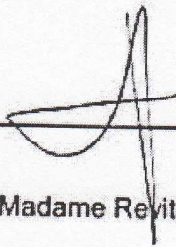
rappelle que conformément aux stipulations de l'article 14 des Statuts, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales des associés, le directeur général jouira, jusqu'à toute décision contraire de l'Associé Unique, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, et exercera ses pouvoirs dans les limites de l'objet social.

Seconde décision
(Pouvoir pour formalités)

L'Associé Unique,

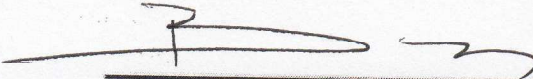
décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet de permettre l'accomplissement de toutes formalités légales nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Madame Revital RATTENBACH, prise en sa qualité de présidente de l'Associé Unique.



4P-PHARMA
Associée Unique
Représentée par Madame Revital RATTENBACH
Présidente

Bon pour acceptation des fonctions de
directeur général de 4MOVING BIOTECH



Monsieur Francis BERENBAUM
(signature suivie de la mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de directeur général de 4MOVING BIOTECH »).